Réf. Farde e-Assemblées : 2690893

N° OJ : **110**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Sports - Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2025.- Association de fait Idrissi Boxing Pro.- Montant : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association de fait Idrissi Boxing Pro;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 3.000,00 EUR à l'attention de l'association de fait Idrissi Boxing Pro pour l'achat de matériel sportif de boxe (2 sacs de boxe intelligents avec capteurs, tablettes et supports de tablette) (n° de projet BM10-239-2009). -Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2025.

Annexes :